



HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE				TVA 20 %
Prestations	OPTION CONFORT	OPTION SÉCURITÉ	OPTION SÉCURITÉ +	Coût hors forfait TTC
Pourcentage sur le loyer mensuel	8 % TTC	10.10 % TTC	10.50 % TTC	
Emissions des quittances, encaissement des loyers, charges et allocations	✓	✓	✓	
Délivrance des quittances	✓	✓	✓	
Lettre de rappel et 1 ^{er} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	✓	✓	✓	
Révision des loyers	✓	✓	✓	
Acceptation et contrôle de validité du congé du locataire	✓	✓	✓	
Réalisation de l'état des lieux de sortie	✓	✓	✓	
Restitution du dépôt de garantie	✓	✓	✓	
Gestion des provisions sur charges	✓	✓	✓	
Tenu de la comptabilité du propriétaire	✓	✓	✓	
Versement par virement (ou chèque) mensuel des fonds perçus	✓	✓	✓	
Reddition mensuelle des comptes (conformément à l'article 66 du décret du 20/07/72)	✓	✓	✓	
Extranet plateforme LOCKIMMO	✓	✓	✓	
Demande de devis pour travaux et réparations urgentes ≤ 200 €	✓	✓	✓	
Aide à la déclaration de revenus fonciers	✓	✓	✓	
Assurance loyers impayés et dégradation immobilière		✓	✓	
Recouvrement des créances : de la remise du dossier à huissier pour commandement de payer jusqu'à la procédure d'expulsion (frais d'huissier + frais de justice à la charge du propriétaire)		✓	✓	90 € TTC
Recouvrement sous 48h			✓	
Frais en cas de sinistres				75 € TTC/heure (présentation d'un devis pour chaque sinistre)

Tarifs dégressifs en fonction du cumul des loyers mensuels par bailleur quel que soit le nombre de logements gérés :

- Pour des loyers mensuels par bailleur inférieurs à 1 500 € : **8 % TTC** hors assurance loyer impayés
- Pour des loyers mensuels par bailleur compris entre 1 500 € et 2 000 € : **6.8 % TTC** hors assurance loyers impayés
- Pour des loyers mensuels par bailleur supérieur à 2 000 € : **5.6 % TTC** hors assurance loyers impayés

HONORAIRES DE LOCATION			TVA 20 %
Location	Prestations	Honoraires TTC	
Locaux d'habitations nus ou meublés (Soumis à la loi du 6 juillet 1989, art 5)	<u>1:</u> - Visites - Constitution du dossier - Rédaction du contrat de location <u>2:</u> - Etat des lieux d'entrée	<u>1:</u> 8,07 € du mètre carré <u>2:</u> 3,03 € du mètre carré (Ces honoraires sont applicables dans la mesure que le total ne dépasse pas un mois de loyer hors charges)	
Locaux commerciaux et professionnels	Visites Constitution du dossier Rédaction du contrat de location Etat des lieux d'entrée	2 mois de loyers hors charges	

FRAIS DE RELOCATION OFFERTS DANS LE CADRE D'UN MANDAT DE GESTION

Les frais de relocation seront offerts si ces mêmes honoraires ont été facturés sous un délai de 12 mois.



AGENCE ARTHURIMMO.COM COUTRAS

232 rue Pierre Brossolette – 33230 COUTRAS

Barème honoraire du 01 février 2023

Prix de vente		Honoraires de transactions
0€ 50 000,00€	-	5 000,00 € (MAXIMUM)
50 001,00€ 100 000,00€	-	10 %(MAXIMUM)
100 001,00€ 250 000,00€	-	7.5 %(MAXIMUM)
250 001,00€ 500 000,00€	-	6.5 %(MAXIMUM)
500 001,00€ 1 000 000,00€	-	5 %(MAXIMUM)

Les frais d'agence sont à la charge exclusive de l'acquéreur.

Tél. : 05 57 69 72 77

232, rue Pierre Brossolette – 33230 COUTRAS
Agence.coutras@arthurimmo.com

www.coutras-arthurimmo.com

ARTHURIMMO.COM COUTRAS – SAS COSNARD ET FILS - Activité exercée : Transaction immobilière - Gestion immobilière – 232 Rue Pierre Brossolette 33230 COUTRAS - SIREN 844 905 810 - RCS LIBOURNE - Carte Pro T n°CPI 3302 2019 000 039 520 Préfecture de BORDEAUX
Garantie financière GALIAN 89, Rue La Boétie – 75008 PARIS 120 000 €